

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 162

Représenté(s) : 20

Votant(s) : 182

Excusé(s) : 24

Absent(s) : 0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 13 FÉVRIER 2020

Le jeudi 13 février 2020 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 7 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient présents :

M. Lissan AFILAL, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Raymond AYALA, M. Franck BAILLY, M. Victor BARBOSA, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Denis BOUVILLE, M. Jacques BOURGOGNE, M. Thierry BRIANÇON, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Luc BZDAK, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVET, M. Bruno COCHEMÉ, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Catherine COUTANT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, M. Guy DELONG, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, M. Gilles DESOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Bertrand DUC, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQUE, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, Mme Anne-Marie GERMAIN, M. Charles GERMAIN, M. Stéphane GOMBAUD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Michel HANNOTIN, M. Alain HIRAULT, M. Didier HOUDELET, M. Michel HUTASSE, Mme Jeanne JACQUET, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, Mme Maryse LADIESSE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, Mme Michelle LARRERE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Thierry LECONTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, M. Jean-Claude MAUDUIT, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Guy MOUCHEL, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Michel PETERMANN, M. Jean-Pierre PINON, M. Francis PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, M. Eric QUENARD, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, Mme Silvana SAHONUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SICRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Michel SUPPLY, M. Albain TCHIGNOUMBA, M. André TETENOIRE, M. Alain TOULLEC, M. Gérard TROCMEZ, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN, M. Paul-Vincent ARISTON (suppléant de M. Bruno ARISTON), M. Jean-Pierre GILLET (suppléant de Mme Anny DESOY), Mme Christiane LASSEAU (suppléant de Mme Marie-Bernadette NEYRINCK)

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Jean-Marc ROZE, M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, M. Patrice CHRETIEN a donné pouvoir à Claudine ROUSSEAU, M. Jean-Claude CLADEL a donné pouvoir à Claude PIQUARD, M. Dominique DECAUDIN a donné pouvoir à Antoine SANCHEZ, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, Mme Nadine FERON a donné pouvoir à Isabelle GERARD, Mme Christine FRANZIN a donné pouvoir à Valérie BEAUVAIS, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Stéphane JOLY, M. André HUBERT a donné pouvoir à Pierre REANT, M. Franck JACQUET a donné pouvoir à Pierre GEORGIN, Mme Catherine MALAISE a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Nathalie MALMBERG a donné pouvoir à Laurence DELVINCOURT, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Marie-Thérèse SIMONET, M. Franck NOEL a donné pouvoir à Stéphane LANG, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, Mme Valérie PRILLIEUX a donné pouvoir à Silvana SAHONUZZO, M. Philippe SOTER a donné pouvoir à Gilles WERQUIN, M. Claude VIGNON a donné pouvoir à Patrice MOUSEL, Mme Nathalie VITU a donné pouvoir à Philippe SALMON

Étaient excusé-e-s :

M. Jean-Robert AUGUSTE, Mme Nathalie BELAMY, M. Vincent BENNEZON, Mme Amélie BRABANT, Mme Valérie CORDEBAR, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Willy DUBOS, M. Damien GIRARD, M. Jacques GRAGÉ, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Franck GUREGHIAN, M. Serge HIET, Mme Martine JOLLY, M. Jean-Yves LEROY, M. Tarik MAZOUJ, M. Philippe

MERIAUX, Mme Karine NICAISE-DUFLOT, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Guy RIFFÉ, M. Christophe SACRÉ, Mme Marie THOMAS, M. Christian TREMLET, M. Alexandre TUNC

N'ont pas pris part au vote :

M. Raymond AYALA, M. Laurent COLAS, M. Alban DOMINICY, M. Jean-Jacques GOUAULT, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Nathalie MALMBERG, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Germain RENARD, M. Eric VERDEBOUT

Secrétaire : Cécile CONREAU

Vice Secrétaire : Touria DOUAH

Votes :

Pour : 163 Contre : 8 Abstention : 2

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ EXTÉRIEURE DE LA VILLE DE REIMS RÉVISION APPROBATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-57,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.581-1 et suivants et R.581-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.153-8 et suivants, L.103-3 et R.153-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Règlement Local de Publicité de la Ville de Reims du 17 février 1986 instituant des zones de publicité à réglementation spéciale,

Vu la délibération n° CM-2013-19 du Conseil municipal de Reims du 28 janvier 2013 prescrivant la révision du Règlement Local de Publicité de la commune,

Vu la délibération n° CM-2013-20 du Conseil municipal de Reims du 28 janvier 2013 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité,

Vu la délibération n° CM-2017-28 du Conseil municipal de Reims du 30 janvier 2017 concernant les procédures d'évolution des documents d'urbanisme notamment l'accord sur le transfert à la Communauté urbaine du Grand Reims de la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme et tout document d'urbanisme (site patrimonial remarquable, Règlement Local de Publicité...) par la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu sa délibération n° CC-2017-58 du 9 février 2017 s'engageant à poursuivre les procédures de révision des documents d'urbanisme et règlements locaux de publicité engagées par les communes avant le transfert de compétence,

Vu la délibération n° CM-2019-118 du Conseil municipal de Reims du 13 mai 2019 émettant un avis favorable sur le projet,

Vu sa délibération n° CC-2019-160 du 27 juin 2019 arrêtant le projet de règlement local de publicité,

Vu le dossier d'enquête publique, les observations exprimées, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu la délibération n° CM-2019-368 du Conseil municipal de Reims du 16 décembre 2019 émettant un avis favorable sur le projet de Règlement Local de Publicité soumis à approbation du Conseil communautaire,

Vu l'avis de la commission Voirie du jeudi 30 janvier 2020,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 6 février 2020,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Reims, tel qu'annexé,

d'autoriser Madame la Présidente à le mettre en œuvre.

La présente délibération et le Règlement Local de Publicité annexé seront affichés pendant un mois au siège de la Communauté urbaine du Grand Reims et en mairie de Reims. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le Règlement Local de Publicité sera mis en ligne sur le site du Grand Reims.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil
communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

La Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims

Catherine VAUTRIN

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 17 février 2020 et de la réception en Préfecture le 17 février 2020. Identifiant : 051-200067213-20200213-107144-DE-1-1